



Table de style livrée comporte des malfaçons

Par **DECAENS**, le **18/03/2010** à **21:34**

Bonjour Messieurs,

Pouvez-vous svp m'apporter une réponse.

Le commerçant, à qui je demande la reprise et le remboursement de sa table, me menace maintenant de passer le dossier à son service juridique et m'affirme qu'il n'est pas question que je sois remboursé parceque j'ai signé le bon de livraison sans faire de réserves.

Or, j'ai appelé et envoyé un mail le jour même avec des photos.

Il m'a confirmé par un autre mail avoir reçu les miens.

3 types de défauts affectent cette table arrivée recouverte d'une incroyable couche de poussière (bizarre pour un meuble neuf, récemment fabriqué !) que le livreur s'est empressé d'essuyer :

1 des rayures visibles à la lumière du jour des fenêtres

2 La moitié du plateau présente un traitement de surface brillant, l'autre l'est beaucoup moins et cela se voit.

3 les deux moitiés du plateau ne joignent pas et un espace d'environ 2 mm se voit sur les bords de chaque côté de la table.

Le vendeur me propose que l'artisan reprenne la table et me refasse un nouveau plateau, et s'il y avait trop de travail referait une nouvelle table.

Suis-je obligé d'accepter, sachant que je ne fais plus confiance à cet artisan?

Suis-je fondé pouvoir demander le remboursement pur et simple?

D'avance, merci de me répondre car je ne sais pas comment procéder.

Jean-Pierre DECAENS